



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1er mai 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions du public

Condoléances

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Jean-Guy Duclos à la suite de son décès.
- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. J. J. Michel Alepin à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Pierre Brault à la suite de son décès.

Procès-verbal

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023, à 19 h.

Dépôt de documents

10.08 Déposer les comptes rendus du comité de circulation du 17 octobre et du 21 novembre 2022.

1237151012

10.09 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

1239255025

20 – Affaires contractuelles

Contrat d'approvisionnement

20.01 Autoriser une dépense additionnelle de 10 310,62 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, portant le contrat de 101 810,36\$ à 112 120,98\$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19651.

1239103002

20.02 Autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19511.

1239103001

20.03 Accorder un contrat à Cojalac inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle au montant total de 687 329,77 \$ taxes incluses - appel d'offres public numéro 765560.

1237151010

20.04 Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. et à Les Revêtements Scell-Tech inc. pour l'année 2023 pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour un montant total de 424 434,64 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821.

1237151011

20.05 Accorder un contrat de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, à Navada ltée pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 165 423,25 \$ taxes incluses - appel d'offres public numéro 23-19887.

1230269006

20.06 Accorder le lot 1 du contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 346 139,60 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-19866.

1237151013

20.07 Accorder un contrat à Procova inc. pour divers travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle au montant total de 6 751 398,80 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 746339.

1230269007

20.08 Se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres public numéro 22-19252 - Contrat N.P. 22-1898 et accorder pour l'année 2023 un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de LaSalle au montant total de 110 607,32 \$ taxes incluses.

1237151007

20.09 Autoriser une dépense additionnelle de 20 493,37 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux au parc Taishan, majorant le montant du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation numéro 722429 - Contrat S.P. 22-1883.2. Autoriser l'affectation de 18 720 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer cette dépense additionnelle.

1237151004

Subvention - Contribution financière

20.10 Féliciter les Chevaliers de Colomb, conseil 3147, pour leur 75^e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation des activités lors d'un brunch qui aura lieu le 11 juin 2023.

1238891005

20.11 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023.

1239309011

20.12 Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air.

1239309011

20.13 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 11 juin 2023.

1232484010

20.14 Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé à l'Association récréative du parc Riverside et lui verser la somme de 5 887,50 \$.

1237817009

Subvention - Soutien financier avec convention

20.15 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 168 361 \$, toutes taxes incluses.

1234629005

20.16 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 42 000 \$ à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver le projet de convention à cet effet.

1234629003

Bail

20.17 Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur pour la location de locaux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2026, pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

1234629003

30 – Administration et finances

Accord de principe / Mandat régulier

30.01 Autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour le projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle et mandater le Directeur des travaux publics à signer cette demande.

1237151014

Déplacements / Frais de séjour et de représentation

30.02 Autoriser l'analyste en gestion de documents et archives, M. André Lavoie, à participer au 52^e congrès de l'Association des archivistes du Québec qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mai 2023.

1232484009

30.03 Entériner la dépense d'inscription de 1 350 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

1236673001

Budget - Autorisation de dépense

30.04 Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1238157003

Évènement

30.05 Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1239309010

30.06 Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1239309013

30.07 Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie.

1237817007

30.08 Autoriser le Club Élite Triathlon (Les Rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023 et accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'évènement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours.

1237817008

Déclaration

30.09 Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

1238891003

30.10 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2023.

1238891004

Recours judiciaires et règlement de litiges

- 30.11** Autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de LaSalle, intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû.
- 1236250001

Reddition de comptes

- 30.12** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.
- 1233035004

40 – Réglementation

Avis de motion – Adoption

- 40.01** Avis de motion - Projet de règlement LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.
- 1239255024
- 40.02** Adoption - projet de règlement LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe B) pour agrandir la zone des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.
- 1239255024
- 40.03** Avis de motion - premier projet de règlement 2098-LAS-201 amendant le règlement de zonage numéro 2098.
- 1239255023
- 40.04** Adoption du premier projet de Règlement 2098-LAS-102 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.
- 1239255023

Dérogation mineure

- 40.05** Refuser une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation multifamiliale projeté situé au 9229, rue Airlie (Lot 1 450 761).
- 1239255022

Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès du chalet de parc, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550).

1239255017

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport).

1239255019

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir l'habitation bifamiliale située au 7720-7722, rue Centrale (lot 1 079 987).

1239255018

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700 situé au 7631-7633 A, rue Centrale.

1239255020

40.10 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment unifamilial jumelé situé au 257, 4e Avenue (Lot 1 078 268).

1239255021

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456005

60 – Information

60.01 Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023.

1239255026

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1237151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les comptes rendus du comité de circulation du 17 octobre et du 21 novembre 2022.

De déposer les comptes rendus du comité de circulation du 17 octobre 2022 et du 21 novembre 2022

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-18 16:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les comptes rendus du comité de circulation du 17 octobre et du 21 novembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 17 octobre 2022 et du 21 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-18

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
aménagement paysager (arr. lasalle)



Dossier # : 1239255025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 10:50

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-19



Dossier # : 1239103002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 10 310,62 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, portant le contrat de 101 810,36 \$ à 112 120,98 \$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19651.

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 310,62 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, portant le contrat de 101 810,36 \$ à 112 120,98 \$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19651.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-27 09:24

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1239103002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 10 310,62 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, portant le contrat de 101 810,36 \$ à 112 120,98 \$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19651.

CONTENU

CONTEXTE

Les coûts qui avaient été octroyés dans le gdd 1229103002 ont tous été utilisés, cependant il reste quelques factures à payer totalisant un montant de 10 310,62\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200428 5 décembre 2022 (1229103002), Autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et une niveleuse avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 101 810,36 \$, B. Frégeau et fils inc de 119 516,52 \$ - appel d'offres no 22-19651

CA21 20 0347- 30 août 2021 (1216598005) -Exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la saison 2021-2022 à : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec Inc.) , B. Frégeau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec Inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. - appel d'offres no 20-18068.

DESCRIPTION

Les coûts sont pour le déneigement de la saison hivernale 2022-2023

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

8 967,71 \$ 9 414.97\$ 10 310,62\$

Ces dépenses proviendront du budget de fonctionnement de la Division voirie et parcs de la Direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

L'augmentation de ces contrats aura permis à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics étaient entretenus et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 21 avril 2023
Luce DOYON, 21 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik BERNIER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-01

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

**Dossier # : 1239103001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511.

D'autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses (appel d'offres 22-19511). Cette dépense sera répartie comme suit :

- Augmentation de 21 938,82 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu inc., portant son contrat de 481 227,85 \$ à 503 166,67 \$
- Augmentation de 13 633,39 \$ taxes incluses à Les Entreprises C.F. Vanier inc, portant son contrat de 155 244,90 \$ à 168 878,29 \$
- Augmentation de 7 181,27 \$ taxes incluses à Marina Matériaux et Équipements, portant son contrat de 86 949,84 \$ à 94 131,11 \$
- Augmentation de 50 267,22 \$ taxes incluses à 9037-4018 Québec inc., portant son contrat de 58 493,53 \$ à 108 760,75 \$
- Augmentation de 54 012,38 \$ taxes incluses à Les Entreprises D.J. inc. (9179-0204 Québec inc.), portant son contrat de 60 074,44 \$ à 114 086,82 \$
- Augmentation de 6 959,79 \$ taxes incluses à Transport Patrick Brisebois inc., portant son contrat de 211 841,44 \$ à 218 801,23 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-26 09:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1239103001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511.

CONTENU

CONTEXTE

Les coûts qui avaient été octroyés dans le gdd 1229103001 ont tous été utilisés, cependant il reste quelques factures à payer totalisant un montant de 153 992.87\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0391- 7 novembre 2022 (1229103001) Autoriser une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

CA21 20 0347- 30 août 2021 (1216598005) -Exercer l'année d'option (2021-2022) prévue à l'appel d'offres n° 20-18068 portant sur la location horaire de vingt (20) auto niveleuses avec opérateur et huit (8) chargeurs pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense maximale de 1 511 536.10 \$ taxes incluses pour le renouvellement des contrats accordés pour la saison 2021-2022 à : Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., Excavation Pascal Beaulieu Inc., Niveleuse A.M.F Inc., Les Pavages J.M. Beaulieu Inc., Les Entreprises C.F. Vanier inc., Marina Matériaux et Équipements, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) , B. Frégeau & Fils Inc., 9037-4018 Québec Inc., Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.), M. Castelli Snow Removal Div.of 2434-3998 Québec Inc. - appel d'offres no 20-18068.

DESCRIPTION

Cette dépense sera réparties comme suit:

Un montant de 7 181.27\$ taxes incluses à Marina matériaux et équipement pour la location d'une niveleuse

Un montant de 54 012.38\$ taxes incluses à Les entreprises D.J. pour la location d'un chargeur

Un montant de 6 959.79\$ taxes incluses à Transport Patrick Brisebois Inc. pour la location de trois niveleuses

Un montant de 21 938.82\$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu Inc. pour la location de six niveleuses

Un montant de 50 267.22\$ taxes incluses à 9037-4018 Québec Inc. pour la location d'un chargeur

Un montant de 13 633.39 \$ taxes incluses à Les entreprises C.F. Vanier Inc. pour la location de deux niveleuses

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

133 935.96 \$ 140 616.02 \$ 153 992.87\$

Ces dépenses proviendront du budget de fonctionnement de la Division Voirie et Parcs de la Direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Augmentation de ces contrats aura permis à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics étaient bien entretenus et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 24 avril 2023

Luce DOYON, 28 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik BERNIER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-03-01



Dossier # : 1237151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 687 329,77 \$ taxes incluses (contrat : 630 577,77 \$ + contingences : 31 528,89 \$ + incidences : 25 223,11 \$) - Appel d'offres public no 765560 - Contrat T.23-1917 (4 soumissionnaires conformes).

D'autoriser une dépense maximale de 687 329,77 \$, taxes incluses (contrat : 630 577,77 \$ + contingences : 31 528,89 \$ + incidences : 25 223,11 \$) pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Cojalac inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de l'appel d'offres public no 765560 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 630 577,77 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-25 16:24

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 687 329,77 \$ taxes incluses (contrat : 630 577,77 \$ + contingences : 31 528,89 \$ + incidences : 25 223,11 \$) - Appel d'offres public no 765560 - Contrat T.23-1917 (4 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de bonne qualité sur ses rues. Nous prévoyons réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures sur diverses rues dans l'arrondissement ainsi que les rues artérielles où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée.

La reconstruction des sections de trottoirs est nécessaire lorsqu'il y a des fissures affectant la sécurité des piétons ou lorsqu'un changement au trottoir est nécessaire dû à une nouvelle construction d'un bâtiment ou un changement dans le cours d'eau. Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie et il n'y a pas d'entente cadre disponible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0295 – 23 mars 2023 (1239796001) - d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.

CA23 20 0043 - 8 février 2023 (1237151002) - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023.

CA22 20 0103 - 6 avril 2022 (1227151007) - D'autoriser une dépense maximale de 547 034,49 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Construction Larotek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 528 571,24 \$, taxes incluses, (contrat : 471 581,46 \$ + contingences 56 589,78 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres 714741.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à reconstruire des sections de trottoirs de différentes longueurs sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. De plus, 11 rues qui seront repavées en 2023 et 2024 dans le cadre des travaux de planage revêtement de la Ville de Montréal ont des besoins de réfection de trottoir. La liste est jointe au présent sommaire. L'arrondissement prévoit reconstruire au maximum 15 % des trottoirs de ces rues. Cette partie des travaux est financée par la ville centre.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 9 mars 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mars 2023 et elle est valide pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 765560 - Contrat T.23-1917.

Six (6) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 67% des preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissions étaient conformes.

Cojalac Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Un montant total de 25 223,11 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de la construction des trottoirs payé par LaSalle. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	COJALAC INC	630 577,77 \$
2	CONSTRUCTION LAROTEK INC.	684 055,26 \$
3	LES ENTREPRISES VENTEC INC	697 208,40 \$
4	GROUPE ABF INC	700 589,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		513 231,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes		678 107,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		7,54
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		70 012,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		111,10
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		117 346,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		22,86
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		53 477,49 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		8,48

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 22.86 % supérieur au montant de l'estimation.

Les augmentations de prix importantes en ce début d'année 2023 sont constatés dans les travaux civils et ce particulièrement dans le contrat de béton dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal.

Les prix du pétrole brut, de l'essence et du gaz naturel ont bondi depuis la dernière année.

La pénurie du béton vient augmenter le risque et l'évaluation des coûts par les soumissionnaires

L'estimation a été faite selon la méthode historique, ce qui la rend très incertaine dans la situation actuelle du marché.

En cas de report, il est à prévoir que le projet coûtera la même chose ou plus cher à l'arrondissement puisque il n'existe aucune certitude sur une stabilisation du marché pour les prochaines années.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1., Cojalac Inc., a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP valide jusqu'au 10 janvier 2026.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à COJALAC INC., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 31 528.89 \$, taxes incluses, correspondant à 5 % du coût des travaux payé par LaSalle.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat (LaSalle)	217 545,00 \$	10 877,25 \$	21 700,11 \$	250 122,36 \$	228 395,06 \$
Contingences (5%)	27 422,39 \$	1 371,12 \$	2 735,38 \$	31 528,89 \$	28 790,08 \$
Incidence (4%)	21 937,91 \$	1 096,90 \$	2 188,31 \$	25 223,11 \$	23 032,06 \$
Total payé par l'arrondissement	266 905,29 \$	13 345,26 \$	26 623,80 \$	306 874,36 \$	280 217,20 \$
Contrat (SIRR) - 55859 Programme de maintien des infrastructures routières	330 902,72 \$	16 545,14 \$	33 007,55 \$	380 455,40 \$	347 406,49 \$

Contingences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total payé par (SIRR)	330 902,72 \$	16 545,14 \$	33 007,55 \$	380 455,40 \$	347 406,49 \$
Total	597 808,01 \$	29 890,40 \$	59 631,35 \$	687 329,77 \$	627 623,69 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle (rues Locales) par règlement d'emprunt

Un montant maximal de 306 874,36 \$ taxes incluses, ou 280 217,20 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Financement du service des infrastructures et du réseau routier (rues artérielles)

Un montant maximal de 380 455,40 \$ taxes incluses, ou 347 406,49 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence ville centre, 18-046

Programme de maintien des infrastructures routières CM 181156 par le biais du programme 55859.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023 et prévue au PDI 2023-2032 du SIRR et sera dédiée pour les trottoirs.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

MONTREAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 30 mai 2023

Fin des travaux : 15 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Isabelle BESSETTE, 17 avril 2023
Patrick RICCI, 13 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
aménagement paysager (arr. lasalle)

Le : 2023-04-13



Dossier # : 1237151011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise Techline inc., pour le lot 1 au montant de 297 490,34 \$ taxes incluses, et à Les Revêtements Scelltech inc., pour le lot 2 au montant de 126 944,30 \$ taxes incluses, pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball pour l'année 2023 (avec option de renouvellement pour l'année 2024) - Contrats totalisant 424 434,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912) (3 soumissionnaires).

D'accorder à Entreprise Techline inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 1), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 490,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912);

D'accorder à Les Revêtement Scelltech inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 2), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 944,30 \$ taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 13:31

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1237151011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprise Techline inc., pour le lot 1 au montant de 297 490,34 \$ taxes incluses, et à Les Revêtements Scelltech inc., pour le lot 2 au montant de 126 944,30 \$ taxes incluses, pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball pour l'année 2023 (avec option de renouvellement pour l'année 2024) - Contrats totalisant 424 434,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912) (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.
 Un appel d'offres public a été lancé et publié le 27 février 2023 dans le système SÉAO, afin de trouver des entreprises pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball pour l'année 2023.

Un addenda a été émis :

Questions / Réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0102 - 6 avril 2022 - D'accorder à Entreprises T.R.A. Inc.(Lot A), et Les revêtements Scelltech Inc.(Lot B), les plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 223 167,34 \$ pour le lot A et 84 647,47 \$ pour le lot B, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19186.

CA20 20 0134 - 6 avril 2020 - D'accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour le lot B au montant de 24 702,44\$, à Les Revêtements Scelltech Inc pour les lots A, C et D au montant de 213 810,39\$ et à 9352-4296 Quebec Inc. (Marquage Asphalte) pour les lots E et F au montant de 33 071,14\$ pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2020 (avec option de renouvellement pour l'année 2021) – Contrats totalisant 271 583,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 20-18016, (4 soumissionnaires).

CA19 20 0266 - 3 juin 2019 - D'accorder à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage

longitudinal et divers traçage sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 202 048,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17654.

DESCRIPTION

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mars 2023 et elle est valide pour 90 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an soit pour 2024 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors nécessaire.

L'AMP est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

JUSTIFICATION

Voici les résultats pour l'appel d'offres en objet. Nous avons reçu 3 soumissions sur 4 preneurs du cahier des charges.

Les prix vérifiés sont les suivants taxes incluses :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
LOT 1		
1	Les revêtements Scelltech inc .	0,00 \$
2	Entreprise Techline inc.	297 490,34 \$
3	Entreprise T.R.A. (2011) inc.	406 981,61 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		219 632,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes		352 235,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		18,40
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		109 491,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		36,80
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		77 858,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		35,45
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		109 491,27 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		36,80

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
LOT 2		
1	Les revêtements Scelltech inc .	126 944,30 \$
2	Entreprise Techline inc.	174 042,20 \$
3	Entreprise T.R.A. (2011) inc.	211 154,46 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	111 938,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes	170 713,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	34,48
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	84 210,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	66,34
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	15 006,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	13,41
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	47 097,90 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	37,10

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant des 2 lots conforme est de 35.45% et 13.41% supérieurs aux montants de l'estimation. Le procès-verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Les augmentations de prix importantes en ce début d'année 2023 sont constatées dans les appels d'offres de services ainsi que dans les travaux civils.

Les prix du pétrole brut, de l'essence et du gaz naturel ont bondi depuis la dernière année.

La pénurie de la main d'œuvre vient augmenter le risque et l'évaluation des coûts par les soumissionnaires

L'estimation a été faite selon la méthode historique, ce qui la rend très incertaine dans la situation actuelle du marché.

En cas de report, il est à prévoir que le projet coûtera la même chose ou plus cher à l'arrondissement puisque il n'existe aucune certitude sur une stabilisation du marché.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Entreprise Techline inc. pour le lot 1 au montant de 297 490,34\$ taxes incluses, et à Les Revêtements Scelltech Inc pour le lot 2 au montant de 126 944,30 \$ taxes incluses, pour effectuer des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de Lasalle pour l'année 2023 (avec option de renouvellement pour l'année 2024) – Contrats totalisant 424 434,64 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 424 434,64 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 mai 2023

Fin des travaux : 16 août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Faiza AMALLAL)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 24 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)

Le : 2023-04-18



Dossier # : 1230269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois (3) ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, à Navada Ltée pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 165 423,25 \$ taxes incluses – Appel d'offres public n° 23-19887 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 165 423,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Navada Ltée., le contrat de l'appel d'offres Appel d'offres public n° 23-19887 à cette fin, pour une période de trois (3) ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 165 423,25 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:42

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1230269006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois (3) ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, à Navada Ltée pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 165 423,25 \$ taxes incluses – Appel d'offres public n° 23-19887 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel a pris fin. Afin de poursuivre l'entretien de ces équipements, il y a lieu d'accorder un nouveau contrat. Un appel d'offres publics N° 23-19887 a été lancé pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour une durée de trois (3) ans avec option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. L'appel d'offres a été lancé le 20 mars 2023. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

- Au présent contrat, les services comprennent principalement :
- L'entretien complet des équipements de chauffage au gaz naturel;
 - Les inspections préventives;
 - Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

JUSTIFICATION

Trois (3) entrepreneurs ont prix possession des documents d'appel d'offres et trois (3) nous ont transmis des prix, soit :

Soumissionnaire	Montant avec taxes
Navada Ltée	165 423,25 \$

Le Groupe Somoneau Inc.	261 710,69 \$
Nox Énergie Inc.	332 749,15 \$

Notre estimation à l'interne était de 178 355,64 \$ taxes incluses pour les trois (3) années du contrat. Nous constatons que l'écart du montant de la soumission est de 7,25% inférieur au montant de l'estimation.

Suite à l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à Navada Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 165 423,25 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Un bon de commande sera émis à chaque année calendrier.

Le tableau ci-après résume la dépense échelonnée sur une période de trois (3) ans.

Année	Contrat		Pièces et matériaux pour réparations diverses	
	Taxes incluses	Crédit (net de taxes)	Taxes incluses	Crédit (net de taxes)
2023	36 780,50 \$	33 585,50 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$
2024	37 883,92 \$	34 593,07 \$	17 246,25 \$	15 748,13 \$
2025	39 020,08 \$	35 630,53 \$	17 246,25 \$	15 748,13 \$
2026			5 748,75 \$	5 249,38 \$
Total	113 684,50 \$	103 809,10 \$	51 738,55 \$	47 244,38 \$

Imputation:

2412.0010000.301716.09008.55401.014714.0000.000000.000000.000000.000000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 2023-05-08

Fin du mandat : 2026-05-07

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)

Le : 2023-04-18

**Dossier # : 1237151013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder le lot 1 du contrat à Pépinière Jardin 2000 inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 346 139,60 \$ taxes incluses (contrat : 309 053,21 \$ + contingences : 30 905,32 \$ + incidences : 6 181,06 \$) pour l'année 2023 (avec options de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, soit pour 2024 et 2025). Appel d'offres public no 23-19866 (23-1916) (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense pour le lot 1 de 346 139,60 \$ taxes incluses (contrat : 309 053,21 \$ + contingences : 30 905,32 \$ + incidences : 6 181,06 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, soit pour 2024 et 2025.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de l'appel d'offres public no 23-19866 (23-1916) à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 703 394,21 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-26 15:46**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder le lot 1 du contrat à Pépinière Jardin 2000 inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 346 139,60 \$ taxes incluses (contrat : 309 053,21 \$ + contingences : 30 905,32 \$ + incidences : 6 181,06 \$) pour l'année 2023 (avec options de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, soit pour 2024 et 2025). Appel d'offres public no 23-19866 (23-1916) (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficacité, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0230 - 6 juillet 2022 – (1227151017) - D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 22-19326 visant la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour une somme maximale de 293 105,77 \$, taxes incluses; D'autoriser une dépense maximale de 322 416,34 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant, pour la réalisation de ce contrat;

CA22 20 0067 - 7 mars 2022 – (1229430001) - D'accorder à Orange paysagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres en 2022-2023 dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18982.

DD 2216598009 (BC 1476872) - D'autoriser une dépense totale de 94 237,83 \$ taxes et contingences incluses (contrat 85 670,76 \$ + contingences 8 567,07 \$) pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 120 arbres en 2021 jusqu'à la fin de l'automne 2022.

D'accorder à Terrassement technique Sylvain Labrecque Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 94 237,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18756.

CA20 20 0312 du lundi 31 août 2020 (1206598006) : D'autoriser une dépense totale de 348 507,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat 316 825,11 \$ + contingences 31 682,51 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 380 arbres en 2020 jusqu'à la fin de l'automne 2021.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 316 825,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18149.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la fourniture et la plantation de deux (2) lots totalisant 700 arbres, sur le domaine public de l'arrondissement LaSalle, ainsi que leur arrosage et leur entretien, de la plantation jusqu'à l'acceptation finale des travaux.
En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 8 mars 2023 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2023 et elle est valide pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 23-19866.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux (2) ans soit pour 2024 et pour 2025 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite. Un nouveau sommaire décisionnel par option de renouvellement sera alors nécessaire (2024 puis 2025).

Neuf (9) entreprises travaillant dans le domaine ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges et le procès verbal d'ouverture de soumission en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 56% des preneurs de cahier des charges et une seule (1) soumission était conforme.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé l'estimation à celle de l'unique soumissionnaire conforme et nous constatons que le montant de la soumission conforme est de 44,33 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le lot 2 pourra être attribué dans un délai de 180 jours tel qu'indiqué à l'annexe 4.02 Lettre d'engagement pour un cautionnement sous réserve de toute prolongation de la durée de validité des soumissions.

De plus, à son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour (2) période(s) additionnelle(s) d'UN (1) an chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.05.02. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par

écrit, au moins (90) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement

Il est donc recommandé d'octroyer le lot 1 du contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 309 053,21\$ taxes incluses, appel d'offres public 23-19866..

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense telle qu'indiqué dans l'intervention financière.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Lot 1	268 800,36 \$	13 440,02 \$	26 812,84 \$	309 053,21 \$	282 206,78 \$
Contingences (10%)	26 880,04 \$	1 344,00 \$	2 681,28 \$	30 905,32 \$	28 220,68 \$
Incidence (2%)	5 376,01 \$	268,80 \$	536,26 \$	6 181,06 \$	5 644,14 \$
Total payé	301 056,40 \$	15 052,82 \$	30 030,38 \$	346 139,60 \$	316 071,59 \$

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus au lot 1. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 30 905,32 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 6 181,06 \$, taxes incluses, sera ajouté en dépenses incidentes pour des frais de laboratoire au besoin correspondant à 2 % du coût des travaux.

MONTREAL 2030

Le contrat visant la plantation de 700 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 1^{er} mai et le 15 novembre 2023.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : entre le 1^{er} mai 2024 et le 15 novembre 2024.

Fin des travaux : fin de l'automne 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-18

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
aménagement paysager (arr. lasalle)



Dossier # : 1230269007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour divers travaux d'amélioration fonctionnelle et demise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 6 751 398,80 \$ taxes incluses (contrat : 5 933 859,75 - contingences: 759 534,05 \$, - incidences: 58 005,00 \$) - Appel d'offres public n° 746339 – Contrat BAT.23-391 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 6 751 398,80 \$ taxes incluses (contrat : 5 933 859,75 - contingences: 759 534,05 \$, - incidences: 58 005,00 \$), pour divers travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle , comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Procova Inc., le contrat de l'appel d'offres public n° 745242 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 5 933 859,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 11:39

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour divers travaux d'amélioration fonctionnelle et demise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 6 751 398,80 \$ taxes incluses (contrat : 5 933 859,75 - contingences: 759 534,05 \$, - incidences: 58 005,00 \$) - Appel d'offres public n° 746339 – Contrat BAT.23-391 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe aquatique Michel-Leduc est un édifice construit entre 1991 et 1996. Ce dernier héberge, entre autres, deux bassins pour la natation. Le premier bassin de 18 mètres a une fonction ludique avec une entrée plage, deux glissades d'eau, un bain à remous et un champignon géant. Le second bassin de 50 mètres a six corridors de nage muni d'un pont mobile qui permet la séparation du bassin en deux.

L'arrondissement a effectué une évaluation technique de cet édifice en mars 2016, relativement à l'architecture, la structure, la mécanique, l'hydraulicité-filtration-traitement d'eau et l'électricité. Ce rapport a mis en évidence que plusieurs des composantes du complexe aquatique ont atteint leur durée de vie utile. Le projet vise des travaux de maintien d'actifs, de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle en misant sur le remplacement des composantes vétustes et désuètes.

Cette évaluation technique a permis de réaliser un inventaire des déficiences ainsi que les actions correctives nécessaires sur un horizon temporel de 5 ans avec une estimation des coûts. Une première phase de travaux de rénovation, a été faite en 2017 en ciblant surtout les interventions urgentes. Aussi, des travaux de rénovation de trois vestiaires du complexe ont été réalisés en 2018 et 2019.

Afin de poursuivre les recommandations de l'évaluation technique de 2016, une deuxième phase de travaux s'impose pour effectuer les interventions à moyen et long terme.

Une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal – Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour obtenir du financement dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes, pour la période 2021-2025. Ce programme est financé à 100 % par la ville centre.

Un premier mandat a été octroyé en décembre 2021 pour des services professionnels pour préparer les plans et devis du projet. Le présent mandat vise l'octroi du contrat pour les

divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs du complexe aquatique.

Un appel d'offres public a été lancé le 09 février 2023 pour de travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 40 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 22 mars 2023 à 13 h 30.

Cinq addenda ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires et compléter ou préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0480 - 13 décembre 2021 : D'autoriser une dépense maximale de 913 418,89 \$ taxes incluses (contrat : 739 289,25 - contingences: 110 893,39 \$ - incidences: 63 236,25 \$), pour des services professionnels pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement, et d'accorder à Riopel Dion St-Martin Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 699623 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 739 289,25 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CE21 1231 - 07 juillet 2021 : De prendre acte de la liste des six projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 30,1 M\$ à la suite de l'appel de projets du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025.

CA21 20 0140 - 6 avril 2021 : D'autoriser le dépôt du projet de réfection du Complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM 2021-25) et d'adhérer aux objectifs du programme et en respecter les modalités de celui-ci soit assurer sa participation au budget d'immobilisation, assumer les frais d'exploitation, donner accès à leurs installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents, affecter annuellement un budget adéquat pour l'entretien et le maintien de l'équipement et s'engager à ce que la vocation de l'équipement soit maintenue pour une période minimale de dix ans.

SMCE218074001 - 3 février 2021

Mandat d'exécution - Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025.

DESCRIPTION

Le présent mandat prévoit la réalisation de travaux suivants :

- Nouvelle allée de circulation extérieure avec perron et marche de béton pour sorties d'urgence;
- Réfection des murs extérieurs;
- Refaire l'étanchéité en bas des murs extérieurs et remplacer le verre tympan brisé;
- Remplacer diverses portes extérieures et intérieures en mauvais état;
- Remplacer la porte de garage du quai de réception;
- Mise aux normes du système d'alarme-incendie et remplacement du panneau

d'alarme-incendie;

- Divers travaux du corridor et du hall d'entrée (réfection plafond et plancher, remplacement des gicleurs);
- Divers travaux de l'aire administrative (plafond, portes, mobilier intégrés etc.);
- Divers travaux de peinture;
- Remplacer les portes battantes de l'entrée principale par des portes automatiques coulissantes;
- Remplacer la tables intérieures clients casse-croute;
- Remplacer la poutre corrodée mezzanine de la grande glissade;
- Remplacer le pontage et le plancher mezzanine;
- Divers travaux en lien avec le remplacement des escaliers et de la poutre mezzanine (plancher, cloisons, composantes mécaniques et électriques, garde-corps);
- Mise aux normes de l'accès au publics dans les gradins du bassin de 50 m et de la plage entres les deux bassins;
- Refaire l'escalier d'accès à la mezzanine de la grande glissade ;
- Remplacer la glissoires existantes (grande et petite);
- Remplacer les estrades existantes ;
- Remplacer le tremplin existant et refaire les bases de béton;
- Remplacer les panneaux acoustiques du plafond bassin 50 m et récréatif;
- Remplacer l'éclairage espace bassin 50 m et bassin récréatif;
- Remplacer le tableau indicateur du système de surclassement ;
- Réparer le béton endommagé et remplacer 7 trappes corrodées d'accès au vide sanitaire;
- Remplacer les toiles solaires des vitres du bassin 50 mètres;
- Remplacer le rideau diviseur du bassin 50 mètres;
- Divers travaux de remplacement sélectif des tuiles céramiques plages et des céramiques de goulottes;
- Remplacer les chauffe-eaux au gaz par des chauffe-eaux électriques;
- Remplacement et mise aux normes de la plateforme élévatrice;
- Réfection de l'entrée du système de protection incendie;
- Remplacer diverses composantes plomberie piscine (tamis, réservoir chlore, pompes glissades);
- Remplacer les systèmes à UV traitement eau bassin 50 m et bassin récréatif;
- Remplacer divers équipements mécanique et électriques corrodés (plinthe chauffantes, aérothermes, sectionneurs, gicleurs, diffuseurs ventilation);

- Divers travaux de mise aux normes au sous-sol;
- Refaire l'intégrité coupe-feu des divers espaces;
- Divers autres travaux de réparation et mise aux normes.

JUSTIFICATION

Dix (10) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission dont deux ont été déclarés non-conformes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Procova Inc.	5 933 859,75 \$
Axe Construction Inc.	6 398 868,32 \$
Estimation réalisée	5 359 738,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	6 166 364,03 \$ 3,92
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	465 008,57 \$ 7,84
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	574 121,75 \$ 10,71
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	465 008,57 7,84
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 10,71 % supérieur au montant de l'estimation. Cet écart peut s'expliquer par le contexte économique actuel caractérisé par le manque de main d'œuvre et d'inflation élevée.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 6 164 927,00 \$ net de ristourne sera financée par le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, période 2021-2025, par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 21-002.

La dépense est assumée à 100 % par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Des contingences de 12,8 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 759 534,05 \$, taxes incluses.

Un montant de 58 005,00 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire, services ou expertises techniques ou professionnels, achat de divers équipements, de dépenses en lien avec les services publics (Bell, Energir, Hydro-Québec, etc.) et autres dépenses en lien avec le présent mandat.

Le budget net requis (k\$) dans le cadre du PAM - volet Mise aux normes pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2023	2024	2025	Total
38380 - Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	4 993	1 110	62	6 165

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: Juin 2023
Fin du mandat: Janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Dominique LEMAY, 19 avril 2023
Louise POITRAS-TOUCHETTE, 19 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-19

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)



Dossier # : 1237151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres public numéro 22-19252 - Contrat N.P.22-1898 et accorder pour l'année 2023 un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 110 607,32 \$, taxes incluses (contrat : 105 769,17\$ + contingences 4 838,15 \$).

De se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres public numéro 22-19252 - Contrat N.P.22-1898;

D'accorder pour l'année 2023 un contrat à 9409-6575 Québec Inc. (Evo Environnement), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de nettoyage de puisards, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 769,17 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 22-19252 - Contrat N.P.22-1898;

D'autoriser une dépense de 4 838,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 09:45

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1237151007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres public numéro 22-19252 - Contrat N.P.22-1898 et accorder pour l'année 2023 un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 110 607,32 \$, taxes incluses (contrat : 105 769,17\$ + contingences 4 838,15 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer le nettoyage des puisards de l'arrondissement de LaSalle. Le territoire de l'arrondissement a été divisé en 5 secteurs équivalents en nombre de puisards. L'appel d'offres N.P. 22-19252 a été lancé afin de trouver une entreprise pour effectuer ces services soit la réalisation du secteur 1 pour cette année (2022) et incluant une possibilité d'exercer une année d'option (2023) pour réaliser le secteur 2.

Le contrat pouvait être renouvelé pour une période additionnelle d'un an soit pour 2023 si l'arrondissement et la firme désiraient se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0187 (1227151014) - 6 juin 2022 - D'octroyer un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat : 100 541,04\$ + contingences 4 599,00 \$) - Appel d'offres public 22-19252, Contrat N.P.22-1898 (4 soumissionnaires conformes). D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les services de nettoyage de puisards dans l'arrondissement de LaSalle font partie des services d'entretien prioritaire pour la DRE.

JUSTIFICATION

Considérant que le coût du contrat correspond au marché et que cet octroi nous permettra de débiter plus tôt le mandat il est recommandé de renouveler le contrat octroyé à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les travaux de nettoyage de puisards incluant

transport et élimination des résidus pour le secteur 2 dans l'arrondissement de LaSalle pour un montant de X \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Mai 2023

Début des travaux: mi-mai 2023

Fin des travaux : mi-juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
aménagement paysager (arr. lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-18

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
aménagement paysager (arr. lasalle)



Dossier # : 1237151004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 20 493,37 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux au parc Taishan, majorant ainsi le montant du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 722429 – Contrat S.P. 22-1883.2 (1 soumissionnaire). Autoriser l'affectation de 18 720 \$ des revenus reportés – Parcs et terrains de jeux pour financer cette dépense additionnelle

D'autoriser une dépense additionnelle de 20 493,37 \$, taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des Services professionnels de surveillance des travaux au parc Taishan dans l'arrondissement de LaSalle -, majorant ainsi le montant du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 722429- Contrat S.P 22-1883.2.

D'autoriser l'affectation de 18 720 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer cette dépense additionnelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 08:39

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 20 493,37 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux au parc Taishan, majorant ainsi le montant du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation 722429 – Contrat S.P. 22-1883.2 (1 soumissionnaire). Autoriser l'affectation de 18 720 \$ des revenus reportés – Parcs et terrains de jeux pour financer cette dépense additionnelle

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a invité des soumissionnaires à offrir leurs services pour la surveillance à temps plein de travaux d'aménagement du parc Albert-Perras (Lot 1) et de la promenade Lionel-Boyer (Lot 2) et de façon ponctuelle pour la surveillance des travaux de construction du parc Taishan. Appel d'offres sur invitation 722429 – Contrat S.P. 22-1883.2. Il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire. Le contrat a été accordé à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc, mais n'a servi qu'à la surveillance des travaux d'aménagement du parc Albert-Perras et de la promenade Lionel-Boyer, les fonds n'étant pas suffisants pour couvrir les coûts des heures de surveillance ponctuelles au parc Taishan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA227151008 - 6 juillet 2022 (2227151008) - D'accorder un contrat à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des Services professionnels pour surveillance à taux horaire pour des travaux d'aménagement de parcs dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 84 506,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 722429- Contrat S.P 22-1883.2- (1 soumissionnaire).

CA22 20 0302 – 6 septembre 2022 (1227151021) - D'accorder à Saho Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement d'un nouveau parc situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Viola-Desmond, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux électriques aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 594 998,74 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 713040.

D'autoriser une dépense de 95 699,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser l'affectation de 1 585 829 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle a requis les services d'un surveillant de travaux à temps plein (en résidence) pour deux (2) projets d'aménagement de parcs et de façon ponctuelle lors de la construction d'un nouveau parc. Les projets sont :

- Travaux d'aménagement du parc Albert-Perras dans l'arrondissement de LaSalle (soumission 701244 - Lot 1;
- Travaux d'aménagement du parc Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle (soumission 701244 - Lot 2;
- Travaux d'aménagement d'un nouveau parc Taishan dans l'arrondissement de LaSalle (soumission ponctuelle, 1 500 000 \$ de travaux).

Les heures estimées de surveillance au parc Taishan et à la promenade Lionel-Boyer ont été estimées selon la proximité des deux projets qui malheureusement n'ont pas débuté dans la même période. Résultat, le nombre d'heures de surveillance réel est plus élevé qu'anticipé. Il y a donc lieu d'augmenter le contrat de surveillance accordé à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise l'approbation de l'augmentation de la valeur du contrat de services professionnels de Karyne Architecte Paysagiste (KAP), qui a été octroyé par appel d'offre en juillet 2022, en raison d'activités complémentaires requises à la planification des projets et du délai plus long qu'anticipé de la réalisation des travaux. Cette augmentation est requise pour terminer les projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation totale à autoriser est de 20 493.37 \$ (taxes incluses) pour une majoration du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$, taxes incluses, soit de 24.25%.

Le financement de cette dépense additionnelle pour la surveillance au parc Taishan, proviendra des Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 27 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-02-23



Dossier # : 1238891005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 pour leur 75e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation des activités lors d'un brunch le 11 juin 2023.

De féliciter les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 pour leur 75e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation des activités le 11 juin 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 13:28

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 pour leur 75e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation des activités lors d'un brunch le 11 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 ont fait parvenir une demande de soutien financier pour la réalisation d'activités pour leur 75e anniversaire de fondation et pour la réalisation d'activités lors d'un brunch le 11 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 20 0213(1083413045) - 7 avril 2008 : Que le conseil offre ses plus sincères félicitations aux Chevaliers de Colomb, conseil 3147, à l'occasion de leur 60e anniversaire de fondation.

DESCRIPTION

Les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 souligneront leur 75^e anniversaire lors d'un brunch qui se tiendra le 11 juin 2023 au Buffet Il Gabbiano.

JUSTIFICATION

Les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes, en fonction des critères suivants :

Année de fondation	Organisme reconnu	Organisme non reconnu
25 ans	300 \$	200 \$
50 ans	400 \$	300 \$
51 ans et plus	500 \$	400 \$

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture,sports, loisirs et dév. social

Le : 2023-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture,sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de son événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023. Le message du conseil d'arrondissement doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 15:28

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de son événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant a organisé l'événement Concours régional LaSalle Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023 à l'école primaire Children's World Academy, en partenariat avec l'organisme Épelle-moi Canada. Environ 75 jeunes de 6 à 14 ans de LaSalle étaient invités à participer à cet événement. L'organisme a adressé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'un programme souvenir. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0150 (1229309013) - 2 mai 2022 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 1er mai 2022.

DESCRIPTION

La contribution financière de 300 \$ permet à l'organisme Bienvenue à l'immigrant de soutenir la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional LaSalle Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023 à l'école primaire Children's World Academy. Le message du conseil d'arrondissement doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'événement cadre avec les orientations du Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ

Le : 2023-04-11

Agente de développement communautaire

Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14 ^e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air pour une période de deux semaines avant l'activité.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 13:22

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme a adressé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de la 14e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0233 (1229309017) - 4 juillet 2022 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

CA19 20 0323 (1198419005) - 8 juillet 2019 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

CA18 20 0203 (1186818045) - 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

DESCRIPTION

Le Festival Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA) est une initiative de l'Accueil pour Immigrants et Réfugiés du sud-ouest de Montréal (AIR-SOM Centre Prisme) qui a vu le jour il y a 14 ans et qui est devenu le plus grand exercice de rapprochement interculturel du sud-ouest de l'île de Montréal. Guidé par la passion de promouvoir la diversité culturelle, FEAIA propose gratuitement aux publics des rencontres avec des artistes et artisans, des démonstrations participatives, une exposition d'art visuel, des spectacles, des échanges après-spectacles et des activités extérieures pour toute la famille.

La contribution financière de 10 000 \$ permet à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme de soutenir la réalisation de la 14e édition du festival et la concrétisation des actions en matière de diversité culturelle.

La programmation 2023 propose :

- Un cocktail de lancement de la programmation au mois de juillet 2023;
- Une exposition collective d'art visuel du 14 au 31 août 2023 dans la Galerie Les Trois-C au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux;
- Une série de spectacles et de prestations artistiques du 15 au 19 août 2023 dans le Théâtre du Grand Sault au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux;
- Un pique-nique familial et interculturel en plein air au mois d'août 2023.

Pour promouvoir le pique-nique familial et interculturel en plein air, l'organisme demande une autorisation pour installer des panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour une période de deux semaines avant l'activité.

JUSTIFICATION

La contribution financière favorise la tenue de l'événement qui permet à la population laSalloise de découvrir des talents artistiques d'ici et d'ailleurs sous différents volets : arts visuels, musical, danse, etc. De plus, le festival permet de faire rayonner des artistes locaux issus de la diversité culturelle.

L'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maty DIOP, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1232484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 11 juin 2023.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 11 juin 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-26 14:56

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 11 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fondation revient cette année avec *Le Brunch sur l'Île !* Cette deuxième édition se tiendra sur l'Île privée Navark, qui se situe en plein cœur du Fleuve Saint-Laurent entre Montréal et la Rive-Sud de Montréal. Le cabinet souhaite accorder un soutien financier à la Fondation de l'Hôpital LaSalle dans le cadre des activités entourant cet événement qui aura lieu le 11 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0194 Contribution financière à la Fondation de l'Hôpital LaSalle - activités entourant le Brunch sur l'île - GDD 1225212019

DESCRIPTION

Le cabinet souhaite accorder un soutien financier à la Fondation de l'Hôpital LaSalle dans le cadre des activités entourant cet événement qui aura lieu le 11 juin 2023. Les fonds recueillis au cours de cet événement serviront à acheter des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

JUSTIFICATION

La Fondation de l'Hôpital LaSalle est un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de soutenir l'Hôpital LaSalle pour que celle-ci puisse offrir à la communauté les meilleurs soins de santé axés sur les patients et leur famille, et ce, en leur offrant des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. Ainsi, la Fondation organise une panoplie d'activités et d'événements au cours de l'Année pour amasser des fonds. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 1 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1237817009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé à l'Association récréative du parc Riverside et lui verser la somme de 5 887,50 \$.

D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé à l'Association récréative du parc Riverside en raison de la pandémie de la COVID-19;
De verser à l'Association récréative du parc Riverside la somme de 5 887,50 \$ à titre de soutien financier au fonctionnement pour l'année 2022;

Le versement est conditionnel à la continuité des activités de l'organisme en 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 13:03

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé à l'Association récréative du parc Riverside et lui verser la somme de 5 887,50 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 5.4.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit un soutien financier au fonctionnement annuel aux organismes reconnus dans la catégorie « associé » qui satisfont aux critères des clientèles cibles (17 ans et moins, 50 ans et plus).

Certains organismes admissibles à recevoir cette subvention, dont le calcul est effectué en fonction des listes de participants et des états financiers, connaissent une réduction significative de la subvention à verser pour l'année 2022, comparativement à 2021. Ceci étant dû à une diminution des activités et de l'achalandage dû à la COVID-19. L'arrondissement de LaSalle souhaite donner un coup de pouce à ces organismes et leur verser une subvention bonifiée pour l'année 2022, afin de les aider à poursuivre la relance de leurs activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200073 (1238157002) - 6 mars 2023 D'Autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle et lui verser la somme de 3255,10 \$.

CA23 20 0011 (1228157012) - 16 janvier 2023 D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes admissibles en raison de la pandémie de la COVID-19. La bonification représente un montant total de 26 944,03 \$. De distribuer aux 21 organismes admissibles à la suite du calcul du soutien financier au fonctionnement 2022. Ils recevront ainsi l'équivalent du montant de soutien financier versé en 2021 si celui-ci est supérieur à celui de 2022. L'objectif étant de les aider à poursuivre la relance de leurs activités en 2023, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engagent à avoir une offre de services en 2023. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA22 20 0160 (1228157004) - 2 mai 2022: Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA21 20 0499 (1218157005) - 13 décembre 2021 - D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes admissibles en raison de la pandémie de la COVID-19. Les organismes admissibles à la suite du calcul du soutien financier au fonctionnement 2022 recevront ainsi l'équivalent du montant de soutien financier versé en 2021 si celui-ci est supérieur à celui de 2022. L'objectif étant de les aider à poursuivre la relance de leurs activités en 2023, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engagent à avoir une offre de services en 2023.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. Les organismes admissibles au soutien financier au fonctionnement sont les organismes associés dont la mission est d'offrir un service aux jeunes âgés de 17 ans et moins, aux groupes de personnes âgées de 50 ans et plus, incluant les organismes travaillant avec les clientèles atteintes d'un handicap. Ce soutien se décline en trois volets dont le calcul est basé sur les listes des participants et les états financiers des organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une fois la présente résolution adoptée, l'organisme recevra le versement du soutien financier au fonctionnement conditionnellement à la reprise de ses activités en 2023. Les subventions administratives proviennent du budget de contribution aux organismes de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division gestion des installations, sports et loisirs. L'écart entre la subvention versée en 2021 et la subvention calculée en 2022 se décline comme suit :

Nom - organismes	Subvention versée 2021	Subvention calculée 2022	Écart
L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DU PARC RIVERSIDE	5 887,50 \$	4 988,40 \$	899,10 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1234629005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 168 361 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

D'autoriser Madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention.

D'autoriser une dépense maximale de 168 361 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-25 16:28

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Autoriser une dépense maximale de 168 361 \$, toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente de la gestion déléguée du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux par l'organisme a pris fin le 30 juin 2022. L'arrondissement a proposé un modèle de gestion hybride dont les mandats sont répartis en régie et en gestion contractuelle en collaboration avec l'organisme.
L'organisme aura la responsabilité de la gestion de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar. Les modalités de cette gestion sont inscrites à la présente convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(2224629004) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la billetterie, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022.
(2227551001) : D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de l'accueil, de la réception, de la billetterie, des prêts de locaux, de l'entretien ménager, incluant la surveillance du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022. Autoriser une dépense maximale de 52 350 \$, toutes taxes incluses.

CA20 20 0457 (1208823012) 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 304 950 \$ pour l'année 2021 incluant toutes les taxes si applicables. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA19 20 0560 (1195986017) - 9 décembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 266 900 \$ pour l'année 2020 incluant toutes les taxes si applicables. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA18 20 0562 (1186818091) - 10 décembre 2018 : D'accorder une contribution

financière de 251 500 \$ incluant toutes les taxes si applicables. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

DESCRIPTION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux aura la responsabilité de gestion des éléments inscrits à l'annexe 2 de la convention jointe au dossier.

- Assumer la responsabilité de l'accueil selon les périodes d'ouverture inscrites à la convention;
- Assumer la responsabilité de la surveillance telle qu'ouvrir et fermer le bâtiment, surveiller la circulation, etc.;
- Assumer la responsabilité de la billetterie en gérant la vente de billets en ligne et au comptoir;
- Assumer la responsabilité du bar en offrant ce service lors des événements.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à conclure une entente pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et d'en établir les modalités nécessaires à la réalisation du mandat lié à la gestion de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu à la convention se répartit comme suit :

- 142 572 \$ pour l'accueil, la surveillance et la billetterie;
- 4 277 \$ représentant une indexation de 3%;
- 21 512 \$ pour les coûts administratifs.

Pour un montant total de 168 361 \$.

La contribution financière est financée à même le budget de fonctionnement de la direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de

francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-04-19



Dossier # : 1234629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 42 000 \$ à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet.

D'accorder le soutien financier totalisant la somme de 42 000 \$ à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).
D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 13:24

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 42 000 \$ à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CA21 20 0273 du 12 juillet 2021 (1214629002) : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 995 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

DESCRIPTION**Maison Marie-Claire Kirkland Casgrain**

Projet « Coordination de la Maison MCKC »

D'après les statistiques fournies par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), LaSalle est l'arrondissement où le nombre de cas de violence conjugale est le plus élevé sur l'ouest de l'Île. Malgré ces chiffres, il n'existe aucune maison d'hébergement ni de services de prévention externes pour les LaSalloises. En outre, les maisons des arrondissements voisins débordent. Compte tenu des défis majeurs auxquels sont confrontées les femmes victimes de violence conjugale de LaSalle, la communauté et les acteurs du milieu se sont mobilisés afin de fonder la maison d'hébergement Marie-Claire Kirkland-Casgrain, laquelle est devenue un OBNL en janvier 2021. Les membres du conseil d'administration s'efforcent actuellement de trouver des ressources financières et de mettre en place les démarches nécessaires pour concrétiser et finaliser ce projet. La Maison MCKC accueillera et fournira un hébergement temporaire et un soutien psychosocial à des femmes en situation de violence et à leurs enfants. À court et moyen termes, elle offrira un service externe de consultation et d'accompagnement pour les femmes en situation de violence. Les besoins sont criants et les statistiques renversantes, selon le RMFVVC : 1 femme sur 3 est victime de violence sexuelle au cours de sa vie; près de 80 % des victimes de crimes de violence conjugale sont des

femmes; tous les 2.5 jours, une femme ou une fille est tuée au Canada. Ces deux dernières années, deux féminicides consécutifs ont ébranlé la communauté laSalloise. Pourtant, il est désolant de constater que la dernière victime de LaSalle avait suivi tous les conseils donnés par le milieu. Ce projet permettra d'engager une personne coordonnatrice pouvant soutenir le conseil d'administration dans la mise en œuvre du Plan d'implantation de la Maison MCKC.

Montant accordé : 42 000 \$.

JUSTIFICATION

Il s'agit de soutenir la mise en place d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, visant ainsi la reprise du plein pouvoir sur leur vie. Ce projet a l'appui de plusieurs organismes du milieu et il répond à un enjeu prioritaire sur le territoire de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La somme nécessaire à ce dossier, soit 42 000 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS 2018-2023. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2023	Soutien au projet global
		2020	2021	2022		
Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain	Coordination de la Maison MCKC	0 \$	0 \$	0 \$	42 000 \$	100 %

DA # 767509

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 18 avril 2023

Chantal CROZE, 17 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-04-16



Dossier # : 1239156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026, pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

D'abroger la résolution CA22 20 0192 du 6 juin 2022 autorisant la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables;

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026, pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables;

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou leurs substituts dûment autorisés à signer le bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 10:22

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026, pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Renaissance-Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, l'association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle (UTA) et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux sont des organismes reconnus selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*. Ils organisent différentes activités dans les locaux de l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et l'arrondissement LaSalle en assume les frais.

Le 6 juin 2022, le conseil a adopté la résolution CA22 20 0192 portant sur un bail pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025. Le bail n'a jamais été signé et la résolution a été abrogé à la séance du 3 avril 2023.

L'église souhaite renégocier un bail en fonction de blocs d'heures plutôt qu'en fonction d'un tarif quotidien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0192 (1223630002) - 6 juin 2022 : D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables.

CA20 20 0455 (1205348011) - 7 décembre 2020 : D'autoriser le renouvellement du bail conclu entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, pour une somme approximative de 18 860 \$, taxes incluses si applicables.

CA19 20 0558 (1197551045) - 9 décembre 2019 : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux du 1^{er} septembre 2019 au 30 août 2020, pour une somme approximative de 20 240 \$, taxes incluses si applicables.

DESCRIPTION

L'arrondissement a négocié un nouveau bail avec la Fabrique afin de louer les salles situées au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Ce nouveau bail s'échelonne du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026.

Ce bail prévoit des prix par blocs de 0-3 h, 3-6 h et 6 h et plus, plutôt qu'un tarif journalier. Cette nouvelle approche reflète le coût réel d'utilisation.

Ces coûts incluent les frais d'entretien. Le bail peut être résilié par les parties en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie son intention par un préavis de 90 jours.

JUSTIFICATION

Pour des rencontres ou des activités, l'arrondissement LaSalle met à la disposition des organismes des locaux qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disponibilité selon des ententes intervenues avec certains organismes, ainsi que des locaux scolaires selon des ententes scolaires municipales, en vertu de l'article 5.3.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la durée du bail, les coûts approximatifs suivants sont prévus :

Année	Montant avant taxes
Année 2023	31 480 \$
Année 2024	32 598 \$
Année 2025	33 716 \$
Année 2026	19 386 \$ (janvier à juin)

La somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici le bail, la paroisse devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec et s'adapter en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sport, loisirs et dév. social



Dossier # : 1237151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour le projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle et mandater le Directeur des travaux publics à signer cette demande.

D'autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour un projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle.
D'autoriser le Directeur des Travaux publics à signer cette demande.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:43

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1237151014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour le projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle et mandater le Directeur des travaux publics à signer cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal a lancé le nouveau Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI).

Le PAUI s'inscrit en continuité du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle ainsi que du Programme d'aménagement urbain pour enfants. Il constitue, en lui-même, un seul programme en trois volets. Avec ce programme d'aménagement urbain et inclusif, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) souhaite répondre aux différents besoins des groupes de population, classés en trois volets et simplifier le dépôt des projets pour des infrastructures adaptées :

Volet 1 : personnes âgées;

Volet 2 : personnes ayant une limitation fonctionnelle;

Volet 3 : enfants.

Pour les trois volets, les facteurs suivants seront pris en compte lors de l'évaluation :

- La démonstration de la prise en compte de l'accessibilité universelle ;
- La consultation des citoyennes et citoyens concernés par le projet ;
- L'inclusion de l'ADS+ tout au long du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0509 – 7 novembre 2019 (1197151055) - D'adhérer au Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CE19 0659 - 24 avril 2019 (1191643001) - Approuver le « Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants »

CM18 1403 - 28 novembre 2018 (1183843016) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM16 0785 - 20 juin 2016 (1167065002) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la

diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique

DESCRIPTION

Le projet sélectionné dans le cadre de ce programme selon les critères et priorités établies est le Réaménagement du secteur des aires de jeux au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce parc offre un lieu de rassemblement pour 2 OBNL dont les clientèles sont des aînés qui pratiquent déjà des activités dans le parc (terrains de bocce) et est à proximité de l'école Académie Saint-Lawrence Jr. à moins de 350m de marche, de la garderie Montessori et de deux autres centres de petites enfances.

L'arrondissement envisage d'entreprendre la réfection des modules de jeux existants dans un souci d'une meilleure intégration des différents groupes d'âge et d'inclusion :

- § Réaménager la zone d'aires de jeux pour les 18 mois - 5ans
- § Réaménager la zone d'aires de jeux pour les 5 -12 ans
- § Créer une zone d'aménagement pour les 10 -18 ans
- § Ajouter une aire pour aînés tel qu'une aire de socialisation, de repos, bancs berçants, stations d'exercices et autres.
- § Ajouter des zones de transition avec plantation d'arbres

La réfection est envisagée en (3) trois phases sur 3 ans. La première étape sera de réaliser un plan d'ensemble des phases afin d'harmoniser les interventions, le tout, en ayant une approche ADS+ et d'accessibilité universelle.

JUSTIFICATION

Les sommes accordées dans le cadre de ce programme de subvention permettraient de financer partiellement ce projet qui s'inscrit en continuité avec les efforts de l'arrondissement de LaSalle pour améliorer ce parc et ses modules de jeux existants dans un souci d'une meilleure intégration des différents groupes d'âge et d'inclusion avec une approche ADS+ et d'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière est limitée à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Par ailleurs, l'aide financière accordée par projet (pour un arrondissement ou pour un service corporatif) ne peut excéder 750 000 \$ pour un projet pluriannuel, à raison d'un maximum de 250 000 \$ par année.

L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une résolution du conseil d'arrondissement doit accompagner le dépôt des dossiers de candidatures en quête d'une approbation 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2023 : Dépôt de la demande au SDIS;
Automne 2023 : Consultation
Janvier 2024 : Octroi de contrat pour les services professionnels
Mars 2024, février 2025, février 2026 : Appel d'offre pour travaux
Été 2024, été 2025, été 2026: réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Olivier BEAUSOLEIL, 20 avril 2023
Louise TRAHAN, 20 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
chef(fe) de division - soutien technique et
amenagement paysager (arr. lasalle)

Le : 2023-04-20



Dossier # : 1232484009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'analyste en gestion de documents et archives, M. André Lavoie, à participer au 52e congrès de l'Association des archivistes du Québec qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mai 2023.

D'autoriser l'analyste en gestion de documents et archives, M. André Lavoie, à participer au 52e congrès de l'Association des archivistes du Québec qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mai 2023; et
D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 10:18

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'analyste en gestion de documents et archives, M. André Lavoie, à participer au 52e congrès de l'Association des archivistes du Québec qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La gestion de projet et la gestion du changement est présente pour l'archiviste. Il est judicieux qu'il connaisse les nouveaux outils, les nouvelles techniques et les nouveaux appareils technologiques pour perfectionner, innover et améliorer sa pratique. La tenue d'un congrès sur la thématique de la création et de l'innovation dans les archives et chez les archivistes est importante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pour bon nombre de personnes, les mots « archives » et « archivistique » ne sont pas synonymes de créativité et d'innovation. Toutefois, nous savons très bien que cette perception ne reflète en rien la réalité. Pour plusieurs utilisateurs, les archives font partie intégrante de leur processus de création. Ceux-ci les consultent, les utilisent et s'en inspirent pour réaliser concrètement leurs idées ou leurs projets. Pour les, archivistes, la gestion de l'information ou des archives amène, tous les jours, à faire face à de multiples défis. Cela incite à évaluer et à modifier les méthodes et les pratiques actuelles pour résoudre des situations problématiques.

Sous le thème « Les archives : sources de créativité et d'innovation », le programme de cette année soulignera le dynamisme et l'effervescence de la discipline en mettant en valeur la capacité des archivistes à créer, à innover et à se réinventer dans le but d'instaurer des solutions innovantes et faire évoluer la profession.

Durant les trois journées du congrès, les participants auront la chance d'entendre des acteurs de différents milieux présenter leurs projets, leurs réflexions et leurs pistes de solutions.

Le congrès est aussi une occasion de réunir, échanger, partager et réseauter entre pairs.

JUSTIFICATION

Pour les, archivistes, la gestion de l'information ou des archives amène, tous les jours, à faire face à de multiples défis. Cela incite à évaluer et à modifier les méthodes et les pratiques actuelles pour résoudre des situations problématiques.

Voilà pourquoi la tenue d'un congrès sur la thématique de la création et de l'innovation dans les archives et chez les archivistes est si importante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS

Le : 2023-04-19

Analyste de dossiers

Directeur



Dossier # : 1236673001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la dépense d'inscription de 1 350 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

D'entériner la dépense d'inscription de 1 350 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 13:31

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1236673001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la dépense d'inscription de 1 350 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, les Montréalais, les élu.es, le personnel administratif, les organismes artistiques et les artistes sont conviés au Palais des congrès pour la célébration de l'art dans toute sa splendeur après une reprise des activités artistiques post-pandémique en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Cet événement récompense la contribution exceptionnelle des organismes artistiques montréalais depuis 1985.

Le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal est l'occasion de célébrer les gestes marquants, les projets audacieux et rassembleurs, et les initiatives transformatrices qui ont fait bouger l'île de Montréal au rythme de la création en 2022! Aussi, l'arrondissement de LaSalle composé de sa délégation (fonctionnaires, partenaires et élu.es) a participé à cet événement annuel.

JUSTIFICATION

Ce grand rassemblement permet de reconnaître et célébrer tous les artistes de la région métropolitaine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 350 \$ taxes incluses est imputée au budget de la Division Culture, développement social et événements de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social et sert uniquement à l'achat d'une table composée de dix personnes.

MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit le **3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance**.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine KANDOLO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-04-18



Dossier # : 1238157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 09:48

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1238157003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020 et août 2021, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA22 20 0079 (1228157002) - 7 mars 2022 D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA21 20 0134 (1218157001) - 6 avril 2021 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2021 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA20 20 0409 (1207551021) - 7 décembre 2020 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2020 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels

ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 et le renouvellement de la reconnaissance de l'Association pakistanaise de LaSalle - Québec pour les années 2023, 2024 et 2025. Autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels elle a droit en vertu de sa classification et de la durée de sa reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités...).

Comme défini dans la dernière version de la Politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-04-16



Dossier # : 1239309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 15:15

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son barbecue annuel et de servir des boissons alcoolisées durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 10 juin 2023 entre 11 h et 21 h.
L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0113 (1229309008) - 4 avril 2022 : D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CA21 20 0363 (1219309001) - 30 août 2021 : Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia à tenir son barbecue annuel du 28 août 2021 et à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CA19 20 0223 (1194629007) - le 6 mai 2019 : Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Lefebvre. D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir un barbecue au parc Lefebvre le 10 juin 2023 entre 11 h et 21 h et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le parc Lefebvre à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 300 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Farid CHABOUNI, 18 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 17:07

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de réaliser une fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre de 11 h à 21 h et de permettre à l'organisme de se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors de cette occasion.

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0197 (1229309019) - 6 juin 2022 : D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion.

DESCRIPTION

Autoriser Bienvenue à l'immigrant d'organiser une fête interculturelle dans le parc Lefebvre le 17 juin 2023 de 11 h à 21 h. Lors de cette fête, l'organisme prévoit tenir un BBQ, des chapiteaux sous la forme de kiosques et une scène pour diffuser des prestations artistiques. Dans le cadre de cet événement, autoriser Bienvenue à l'immigrant à servir des boissons alcoolisées, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'autorisation accordée par l'arrondissement de LaSalle permettra la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 230 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal
Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-16

Linda RENÉ
Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1237817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie et d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.
La course se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera l'avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 15:11

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1237817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une deuxième année consécutive, dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, l'école Henri-Forest organise une course autour du quadrilatère de l'école pour ses 350 élèves le vendredi 9 juin de 8 h 30 à 10 h 30. L'événement se déroulera dans une ambiance festive et l'objectif est d'accumuler des kilomètres et de sensibiliser les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Cet événement rassembleur va créer un sentiment d'appartenance auprès des familles. Une vingtaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté seront impliqués dans l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement.

Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200201 (1227817003) - 4 juillet 2022: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Henri-Forest sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Prêt de 15 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 8 juin le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours;
- Nettoyage après la course devant le 100, avenue du Trésor-Caché après l'activité pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement

fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Henri-Forest (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie) de 7 h à 11 h.

Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents, qui sera distribué au moins 10 jours, avant l'événement (30 mai).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237817008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023;

D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours;

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-26 16:57

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Élite Triathlon (Les rapides du Lac St-Louis) à tenir un Triathlon le 23 juillet 2023. Autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours. Accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Triathlon a pour objectif de récolter des fonds pour le club, en plus de promouvoir la discipline du triathlon dans la région ouest de Montréal et offrir aux citoyens une activité axée sur les saines habitudes de vie.

Le promoteur sollicite l'aide de l'arrondissement pour un soutien logistique (prêt de matériels, encadrement et sécurité) ainsi qu'une contribution financière de 2 000 \$ conformément à l'article 5.4.2 du programme nouveau projet de la Politique de reconnaissance et de soutien de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Pour assurer le bon déroulement de l'événement, l'organisme regroupera une cinquantaine de bénévoles, qui s'occuperont de la sécurité, des premiers soins, de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

L'événement aura lieu dans le cadre enchanteur du parc des Rapides/Terrasse Serre et les trois parcours permettront de découvrir le fleuve Saint-Laurent et ses paysages riverains.

Le parcours de vélo emprunte le boulevard LaSalle entre la 8e avenue et Raymond.

Le parcours de course à pied d'une longueur approximative d'un kilomètre emprunte la piste cyclable, également entre la rue Raymond et la 8e avenue.

Le parcours de natation se déroulera dans le bassin du parc des Rapides dans un secteur en eau calme.

L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de Triathlon et l'objectif est d'accueillir près de 500 athlètes de LaSalle, des environs et de partout au Québec.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance le 23 juillet 2023.

De plus, la sécurité et l'encadrement du triathlon avec les fermetures de rues sont assurés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal).

JUSTIFICATION

La promotion du Triathlon et des saines habitudes de vie correspondent aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à entretenir leur santé et à bouger. L'organisateur de l'événement, Le Club Élite Triathlon, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

L'organisme est en pleine expansion (augmentation du membership en 2022).

L'arrondissement soutient d'autres événements sportifs tels que la traditionnelle Course et Marche Populaire en mars et le Soccerfest au mois d'août.

L'événement du triathlon permettra à l'organisme d'amasser des fonds pour l'organisme et de continuer de développer son volet jeunesse en développant des programmes dans les écoles afin de tisser des liens avec la communauté.

Enfin, l'événement offrira une belle visibilité et est l'occasion de découvrir cette discipline sportive peu connue du grand public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de l'événement, le Club élite Triathlon dépose une demande de soutien financier de 2 000 \$ à l'arrondissement dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

L'équipe des sports et loisirs a analysé cette demande de soutien en lien avec notre programme pour les nouveaux projets et le dossier est admissible, puisqu'il répond aux critères.

Cette dépense non récurrente de 2 000 \$ provient du budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

L'événement a lieu le 23 juillet durant les vacances de la construction ce qui a pour conséquence d'engendrer des coûts supplémentaires pour le service du SPVM.

La subvention sous forme de gratuités (coordination de l'événement, prêts et locations de matériels/signalisation et des cols bleus en temps supplémentaire) est évaluée à 13 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la

nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 7 h et se terminera vers 11 h.

La circulation piétonne et automobile seront détournées à la 7e avenue et la rue Raymond.

Un détour pour les vélos empruntant la piste cyclable du boulevard LaSalle est à prévoir.

Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à environ 12 h.

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Gagné (entre le boulevard LaSalle et Centrale);
- Bishop-Power (entre le boulevard LaSalle et Centrale);
- 8e avenue (entre le boulevard LaSalle et Centrale).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée aux résidences et commerces situés directement sur le parcours ou enclavés afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1238891003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 16:51

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Chevaliers de Colomb de LaSalle a adressé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires afin de leur permettre de générer un revenu permettant de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0156 (1223630006) - 2 mai 2022 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CA21 20 0186 (1217551012) - 3 mai 2021 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

CA20 20 0223 (1207551015) - 8 juin 2020 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur sur la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2023-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1238891004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2023.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2023.

De désigner Marie-Annick Lussier pour présenter la demande.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-24 13:29

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 35 ans, l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête nationale du Québec et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcoolisées lors de la tenue de ces activités.
 Pour ce faire, l'arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 20 0155 (1227551009) - 2 mai 2022 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.
- CA20 20 0019 (1198426004) - 13 janvier 2020 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et 1^{er} juillet 2020.
- CA19 20 0058 (1197551001) - 4 février 2019 :** Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin et du 1^e juillet 2019.

DESCRIPTION

Dans le cadre des festivités 2023 de la Fête nationale du Québec, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées sur le site de l'événement.
 Le 24 juin 2023, un point de vente sera délimité au terrain de la terrasse Serre dans le parc des Rapides, soit au 7770, boulevard LaSalle.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures lors de ces activités.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2023-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1236250001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de LaSalle intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01). Notre dossier 21-002986.

Autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de Lasalle intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01). Notre dossier 21-002986.
Imputation: Arrondissement de Lasalle;

1. D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation recettes diverses :
2101.0000000.000000.00000.11808.000000.0000.000000.000000.00000.00000
- montant à radier : **5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01)**

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-04-13 16:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1236250001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de LaSalle intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01). Notre dossier 21-002986.

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 mars 2022, la Ville de Montréal a intenté une action à l'encontre de Mesmery Guillaume et Fritz-Allan Nicolas, propriétaires de l'immeuble sis au 402-406, rue d'Amour (ci-après, l'« Immeuble ») et SSQ Société d'assurance-vie inc., l'assureur de l'Immeuble, pour le recouvrement des coûts de travaux d'excavation visant la réparation du branchement d'égout reliant l'Immeuble à l'égout municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Accepter la somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de Lasalle intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01).

JUSTIFICATION

Le 25 juin 2019, suivant un épisode de refoulement d'égout à l'Immeuble, les défendeurs Mesmery Guillaume et Fritz-Allan Nicolas, en leur qualité de propriétaires, ont fait une demande à l'arrondissement via le formulaire de travaux correctifs prévu au *Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout - 15-085* (ci-après, le « Règlement ») fournissant à son soutien une vidéo d'une inspection caméra et une facture du plombier *Mon assurance plomberie inc.*

Le rapport d'inspection du plombier mentionnait la présence d'un désaxage ou d'une déconnexion du branchement sous le domaine public.

Considérant l'urgence de la situation, l'arrondissement de Lasalle a mandaté la firme Gestion et Conseil STC inc. afin d'effectuer les travaux d'excavation et de réparation du branchement. Or, les travaux d'excavation ont révélé qu'aucune défaillance ou anomalie structurale n'était présente sur le branchement liant l'Immeuble à l'égout municipal. Le blocage serait plutôt dû à la présence d'une grande quantité de déchets.

En application de l'article 6 du Règlement, si l'intervention de la Ville n'était pas justifiée lors de la réalisation des travaux correctifs, ceux-ci seraient aux frais des propriétaires de l'immeuble. L'arrondissement a donc fait parvenir une facture au montant de 8 941,25 \$ aux Défendeurs, lesquels ont refusé d'y donner suite.

Considérant la présence d'une vidéo qui aurait pu éclairer l'arrondissement au préalable quant à la véritable cause du blocage et le fardeau de la preuve, qui repose sur la Ville de Montréal, considérant les coûts et les risques inhérents à la tenue du procès, en plus de la préparation et de la participation de plusieurs employés de la Ville de Montréal à titre de témoins, une entente de principe a été conclue et les parties défenderesses acceptent de régler le présent litige pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais, payable un chèque de la compagnie d'assurance Beneva, défenderesse en reprise d'instance, daté du 26 janvier 2023.

Considérant ce qui précède et les circonstances particulières de cette affaire, nous sommes d'avis qu'il est à l'avantage de la Ville de Montréal d'accepter la proposition de règlement.

Ainsi, après encaissement des chèques de Société d'assurance Beneva inc. en date du 26 janvier 2023, il y aura lieu de procéder à la radiation d'une somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû dans le compte portant le numéro 80-265241-1 (2020 mod. 01).

C.Q. : 500-22-271667-225

N/Réf. : 21-002986

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION RADIATION (SIMON) : Arrondissement de Lasalle

RADIATION RECETTES DIVERSES : 2101-0000000-000000-00000-11808

MONTANT À RADIER : 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû / Compte 80-265241-1 (2020 mod. 01)

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte RICHER LEBEUF
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Paule BIRON
Avocate et chef de division

Le : 2023-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annie GERBEAU
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2023-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

Approuvé le : 2023-04-12



Dossier # : 1233035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 15:04

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200125 le 3 avril 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-04-20



Dossier # : 1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

D'adopter le projet de règlement portant le numéro LAS-0146-2 intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) numéro LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs de PIIA (Annexe B) pour agrandir le secteur des «secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant »* ;
De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:38

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janv. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) du Règlement de zonage numéro 2098 afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

Suivant cette modification, il a été décidé de modifier l'annexe B du Règlement relatif aux PIIAD afin d'étendre la zone visée par le secteur du chapitre 25 afin d'inclure le lot visé et d'être conforme au plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

Le plan des territoires du Règlement relatif aux PIIAD (annexe B) doit être modifié pour couvrir le terrain visé afin d'encadrer adéquatement d'éventuels développements ainsi que pour assurer la concordance avec la zone de valeur exceptionnelle identifiée au plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 1^{er} mai 2023
Assemblée publique : mai 2023
Adoption du règlement : 5 juin 2023
Certificat de conformité + entrée en vigueur : Juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

D'adopter le projet de règlement portant le numéro LAS-0146-2 intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) numéro LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs de PIIA (Annexe B) pour agrandir le secteur des «secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant »* ;
De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:38

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janv. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) du Règlement de zonage numéro 2098 afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

Suivant cette modification, il a été décidé de modifier l'annexe B du Règlement relatif aux PIIAD afin d'étendre la zone visée par le secteur du chapitre 25 afin d'inclure le lot visé et d'être conforme au plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

Le plan des territoires du Règlement relatif aux PIIAD (annexe B) doit être modifié pour couvrir le terrain visé afin d'encadrer adéquatement d'éventuels développements ainsi que pour assurer la concordance avec la zone de valeur exceptionnelle identifiée au plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 1^{er} mai 2023
Assemblée publique : mai 2023
Adoption du règlement : 5 juin 2023
Certificat de conformité + entrée en vigueur : Juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-201 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur le zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087* » ;

De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:39

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois (3) lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands;
- diminue les nuisances actuelles liées au stationnement et aux dépôts sauvages sur ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet : 1er mai 2023

Assemblée publique : mai 2023

Adoption du second projet : 5 juin 2023

Période d'approbation référendaire : juin 2023

Adoption finale du projet de règlement : 4 juillet 2023

Certificat de conformité + entrée en vigueur : août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-201 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur le zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087* » ;
De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 11:39

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois (3) lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands;
- diminue les nuisances actuelles liées au stationnement et aux dépôts sauvages sur ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet : 1er mai 2023

Assemblée publique : mai 2023

Adoption du second projet : 5 juin 2023

Période d'approbation référendaire : juin 2023

Adoption finale du projet de règlement : 4 juillet 2023

Certificat de conformité + entrée en vigueur : août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21

**Dossier # : 1239255022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation multifamilial (h4) projeté situé au 9229, rue Airlie (Lot 1 450 761) afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 0.44 et un COS de 1.31, alors que les rapports bâtiment/terrain et COS maximaux autorisés sont respectivement de 0.40 et de 1.20, comme prescrit à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5.

Refuser Une dérogation mineure (DM3003248912) pour un bâtiment d'usage habitation multifamilial (h4) projeté situé au 9229, rue Airlie (Lot 1 450 761) afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 0.44 et un COS de 1.31, alors que les rapports bâtiment/terrain et COS maximaux autorisés sont respectivement de 0.40 et de 1.20, comme prescrit à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5, considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;
- Le projet n'a pas encore été construit et il est possible pour celui-ci de se conformer à la réglementation;
- L'argumentaire fourni par le requérant concernant la comparaison avec les terrains voisins n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101;
- L'argumentaire fourni par le requérant concernant l'apport en logements familiaux n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 14:13**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation multifamilial (h4) projeté situé au 9229, rue Airlie (Lot 1 450 761) afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 0.44 et un COS de 1.31, alors que les rapports bâtiment/terrain et COS maximaux autorisés sont respectivement de 0.40 et de 1.20, comme prescrit à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5.

CONTENU

CONTEXTE

Suivant le sinistre (incendie) du bâtiment, un certificat de démolition (DÉ3000644519) a été émis le 2 mai 2017. Une demande de permis de construction (CO3003248901) a été déposée le 15 février 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation multifamiliale de vingt-quatre (24) logements.

Dans le cadre de cette demande de permis, une demande de dérogation mineure (DM3003248912) a été déposée le 15 février 2023 à la DAUSE de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser un rapport bâtiment/terrain et un COS dérogatoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure vise un bâtiment d'usage multifamilial projeté. Celle-ci vise à :

- autoriser un rapport bâtiment/terrain de 0.44 (superficie d'implantation de 730.9 m² et superficie de terrain de 1 672 m²) alors qu'un maximum de 0.40 est autorisé à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5;
- autoriser un COS de 1.31 (superficie totale de plancher sur trois (3) étages de 2 181.6 m² et une superficie de terrain de 1 672 m²) alors qu'un maximum de 1.20 est autorisé à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

1. Le rapport bâtiment/ terrain et COS seraient moins élevés que les lots voisins, mais ceux-ci sont dérogoires et protégés par droits acquis;
2. Le projet dérogerait à la réglementation afin de mieux répondre aux besoins du secteur en offrant plus de logements pour les familles, mais aucun logement de trois (3) chambres et plus n'est proposé;
3. La dérogation n'aurait aucun impact sur la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;
4. La dérogation mineure respecterait les objectifs du plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable unanime, considérant que :

- L'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;
- Le projet n'a pas encore été construit et il est possible pour le requérant de se conformer à la réglementation;
- L'argumentaire fourni par le requérant concernant la comparaison avec les terrains voisins n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101;
- L'argumentaire fourni par le requérant concernant l'apport en logements familiaux n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-19

**Dossier # : 1239255017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès du chalet de parc, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003223454), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès d'un bâtiment à usage institutionnel, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550), considérant que les modifications proposées :

- s'harmonisent avec le milieu résidentiel;
- assurent le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 09:47**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 (PIIAD) afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès du chalet de parc, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003223454) a été déposée le 11 mars 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès d'un bâtiment à usage institutionnel, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550). Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment institutionnel situé au, 555, boulevard Bishop-Power, construit en 1974, plus précisément, le chalet au parc Raymond. Le projet consiste à construire une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et à créer de nouvelles ouvertures sur les façades avant et arrière. Ces travaux s'inscrivent dans une foulée de travaux de réhabilitation du bâtiment, notamment l'installation d'un drain français et d'un réaménagement intérieur. L'escalier de l'entrée principale est modifié afin de faire place à la nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. La porte d'entrée principale est remplacée et déplacée vers la gauche afin d'ajouter une plus grande section vitrée. De plus, deux (2) nouvelles fenêtres fixes sont prévues en façade avant ainsi que sept (7) nouvelles fenêtres oscillo-battantes sont prévues en façade arrière. Le solin métallique existant sera peint noir. En termes d'aménagement paysager, il y est prévu vingt (20) nouveaux arbres sur le site excluant les plantations existantes et celles prévues pour le parc de planche à roulettes. Les essences proposées sont de moyen déploiement. La demande respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que les modifications au projet :

- s'harmonisent avec le milieu résidentiel;
- assurent le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-18



Dossier # : 1239255019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m ² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003232347), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport), considérant que le projet :

- Rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- Inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et plantations;
- Intègre des aménagements pour une gestion écologique des eaux pluviales;
- Inclus l'aménagement d'une portion de toiture végétalisée;
- Respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique, 9 : Usage industriel et 10 : Arrondissements limitrophes).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-20 09:20

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m ² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (CO3003232347) a été déposée le 5 décembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport).

Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux chapitres 4 : Transition écologique, 9 : Usage industriel et 10 : Arrondissements limitrophes du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment industriel d'un (1) étage, soit 12,8 mètres de hauteur, dont l'usage visé est un entrepôt. Le site est situé à la limite de l'arrondissement Sud-Ouest et fait front à un espace vert de type zone tampon le séparant des zones résidentielles. Le lot, actuellement vacant, s'inscrit dans la zone I12-67 autorisant les classes d'usages industrie légère et lourde. À l'intérieur de cette zone, le lot est bordé au nord par un complexe industriel, puis au sud par un entrepôt. Ainsi, le bâtiment projeté comporte les éléments suivants :

- Une (1) façade séparée en cinq (5) parties, dont celle du milieu accueillant l'entrée principale vitrée, et la partie de façade la plus au nord comportant deux (2) quais de chargement;
- En plus de l'entrée principale généreusement vitrée, six (6) insertions verticales fenestrées sont prévues sur les façades avant, et deux (2) sur la façade latérale nord;
- L'aménagement d'une portion de toiture végétalisée de 372 mètres carrés, équivalant à 8 % de la toiture.

Puis au niveau de l'aménagement paysager, le site projeté comprend les éléments suivants :

- l'aménagement d'une (1) aire de stationnement de dix-sept (17) cases revêtues de pavé perméable;
- l'abattage de trois (3) arbres dans l'emprise publique afin d'aménager une des deux (2) entrées charretières;
- la plantation de vingt-et-un (21) arbres en cour avant et vingt-six (26) en cours latérales et arrière;
- l'aménagement de jardins de pluie pour une gestion durable des eaux pluviales;
- l'installation d'un (1) transformateur sur socle (TSS) en cour latérale entouré d'arbustes;
- l'installation de supports à vélos en cour avant;
- l'aménagement d'une (1) bande végétalisée ceinturant la façade comportant une (1) table à pique-nique et des bacs de potager.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- Rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- Inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et plantations;
- Intègre des aménagements pour une gestion écologique des eaux pluviales;
- Inclus l'aménagement d'une portion de toiture végétalisée;
- Respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique, 9 : Usage industriel et 10 : Arrondissements limitrophes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-19



Dossier # : 1239255018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir l'habitation bifamiliale située au 7720-7722, rue Centrale (lot 1 079 987).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003219228), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir l'habitation bifamiliale située au 7720-7722, rue Centrale (lot 1 079 987), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 14:16

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir l'habitation bifamiliale située au 7720-7722, rue Centrale (lot 1 079 987).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'agrandissement (AG3003219228) a été déposée le 20 octobre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement d'une habitation bifamiliale. Une partie des travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement est assujettie au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment d'usage bifamilial construit en 1943 dont le type architectural est le *plex* . Celui-ci arbore un revêtement lourd de pierre au rez-de-chaussée et de brique d'argile à l'étage, et ce, sur toutes ses façades. Le bâtiment est implanté de manière isolée des bâtiments voisins au centre d'un terrain localisé dans la zone H02-25. L'importante largeur de ce terrain est comparable aux terrains l'entourant, mais n'est pourtant pas typique des lots profonds et étroits du Village des Rapides. Autre particularité de la propriété : la cour arrière est accessible depuis les cours latérales ainsi que depuis la ruelle. Le bâtiment a été incendié en mars 2022, endommageant principalement l'intérieur et quelques ouvertures, mais laissant le revêtement extérieur intact. Ce sinistre a engendré des travaux de réparation, notamment la solidification de la structure, le barricadage des ouvertures ainsi qu'une décontamination (amiante). Les plans faisant l'objet de la demande de permis de transformation en cours ont été produits dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment endommagé. Le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière sur une longueur d'environ 15 pieds, et ce, sur les deux (2) étages. Dans le but de limiter l'impact du projet sur les voisins, l'agrandissement se fait de façon compacte et carrée, avec un retrait par rapport à chacun des murs latéraux du corps principal du bâtiment. En raison de ces interventions et de la largeur du terrain, l'agrandissement n'est pas visible de la voie publique et l'implantation globale du bâtiment n'est pas plus imposante que celle des voisins. Au niveau de l'architecture, plusieurs grandes ouvertures disposées de façon asymétrique sont prévues au projet, ce qui lui confère une allure contemporaine. En

poursuivant dans le même style, le revêtement extérieur est composé de brique d'argile de couleur gris pâle et de format modulaire. Ce choix de couleur a pour effet de distinguer l'agrandissement du reste du bâtiment et de le rendre contrastant. Toutefois, dans un souci d'intégration, la taille choisie rappelle celle de la brique présente sur le corps original et sur la majorité des bâtiments voisins.

D'autre part, le projet prévoit l'aménagement de deux balcons en aluminium noir avec garde-corps en verre. Une entrée distincte est également prévue dans la cour latérale droite. Celle-ci est destinée au logement du rez-de-chaussée et sera munie d'un petit avant-toit en aluminium noir, faisant un rappel à la couleur des balcons et des ouvertures. En somme, la proposition s'intègre au milieu environnant et est à l'échelle du secteur, malgré une signature architecturale contemporaine.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement lourd : brique d'argile, du fabricant Glen Gery, format modulaire, teinte Aluminium Klaycoat, ou équivalent, pose standard.

Concernant l'aménagement paysager, le projet prévoit la plantation de nombreux arbustes le long des lignes de lots latérales et arrières, de même que la plantation de deux arbres à grand déploiement en cour arrière. L'aménagement d'une case de stationnement est également prévu au fond de la cour arrière, disposée de façon à être accessible à partir de la ruelle. Afin de limiter son impact sur le verdissement du site, celle-ci sera composée de revêtement perméable.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-19

**Dossier # : 1239255020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700 situé au 7631-7633 A, rue Centrale (Lots 1 078 221 et 1 078 222).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (LO3003254590), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700 situé au 7631-7633 A, rue Centrale (Lots 1 078 221 et 1 078 222), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Crée un lot dont la forme et les dimensions respectent celles illustrées à l'annexe F, planche 3;
- Propose un lotissement propre à un lot de coin en tête d'îlot donnant sur une rue dans le secteur Village des Rapides, conformément à l'annexe F, planche 3.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 09:42**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700 situé au 7631-7633 A, rue Centrale (Lots 1 078 221 et 1 078 222).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de lotissement (LO3003254590) a été déposée le 15 mars 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700.

Les travaux prévus dans la demande de permis de lotissement sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet vise le remembrement de deux (2) lots adjacents occupés par un (1) bâtiment dont le style architectural est celui du plex. Les deux (2) bâtiments ont été construits en 1967, possèdent des détails architecturaux très similaires, sont localisés dans la zone C01-12 et l'usage exercé est mixte (commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage).

L'opération cadastrale demandée permet au lotissement d'adopter une forme et des dimensions plus typiquement réservées à un lot de coin en tête d'îlot donnant sur une rue, en l'occurrence, la rue Centrale. Effectivement, alors que les lots existants possèdent respectivement une largeur de 6,03 m et 6,32 m, la planche 3 de l'annexe F du Règlement sur les PIIAD indique que cette largeur doit normalement se rapprocher de 12,19 m selon les caractéristiques des lots visés (minimum 6,50 m et maximum 20,27 m).

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Crée un lot dont la forme et les dimensions respectent celles illustrées à l'annexe F, planche 3;
- Propose un lotissement propre à un lot de coin en tête d'îlot donnant sur une rue dans le secteur Village des Rapides, conformément à l'annexe F, planche 3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-20

**Dossier # : 1239255021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment unifamilial jumelé situé au 257, 4e Avenue (Lot 1 078 268).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002687195), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment unifamilial jumelé situé au 257, 4e Avenue (Lot 1 078 268), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Et ce, à la condition suivante :

Qu'une somme équivalente à 15 % de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière soit fournie à titre de garantie monétaire irrévocable pour l'émission du permis, laquelle doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante jours suivant la réalisation complète du projet.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-21 09:46**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment unifamilial jumelé situé au 257, 4e Avenue (Lot 1 078 268).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (CO3002687195) a été déposée le 27 février 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire un bâtiment unifamilial jumelé.

Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 24.1, alinéa 1, paragraphe a).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Suivant l'approbation du Comité de démolition le 4 avril 2022, le permis de démolition de l'habitation unifamiliale a été délivré le 21 février 2023 (DÉ3003126237).

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'usage unifamilial (h1) dont la hauteur est de deux (2) étages et l'implantation est partiellement jumelée avec le bâtiment de droite situé au 251, 4e Avenue.

Le projet à construire sera implanté sur un lot actuellement vacant, suivant la démolition du bâtiment d'usage unifamilial (h1) en mars 2022. Alors que le bâtiment qui occupait la propriété auparavant représentait une occupation au sol (COS) de 0,49 %, celui proposé augmenterait à 0,91 %. La propriété située dans la zone H01-18 est constituée de dimensions particulièrement étroites dans sa largeur, ce qui est typique dans le contexte d'insertion du Village des Rapides. Le projet fait la proposition d'une hauteur en mètre de 7,65 m, soit en deçà du maximum autorisé (10 m), et permet une insertion optimale dans le milieu existant. Tout comme plusieurs des voisins ayant front sur la 4e Avenue, le bâtiment projeté possède une toiture plate.

La proposition se démarque particulièrement par sa forte proportion de maçonnerie (un seul matériau de revêtement visible depuis la voie publique) et la simplicité de son appareillage, le caractère distinctif de ses détails architecturaux ainsi que ses aménagements paysagers. Un (1) nouvel arbre sera planté en cour arrière et les deux (2) arbres en cour avant seront

conservés. Également, une allée piétonne longeant la portion gauche du bâtiment mènera à une terrasse en cour arrière, toutes deux faites de pavé végétalisé.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd en façades avant et latérales : brique d'argile du modèle ou équivalent Riverdale Matt, du fabricant Canda Brick, format Québec (57 x 203 x 90 mm), teinte brun/rouge, pose standard ou en soldat;
- Revêtement léger en façade arrière : revêtement métallique du modèle Harrywood, du fabricant Mac Métal, format 6" 1/16, teinte Anthracite, pose à l'horizontale.

Le projet fait la proposition d'un bâtiment orienté vers la rue, prévoit des marges typiques du quartier et aligne sa façade principale avec la moyenne des bâtiments existants, ce qui permet d'atteindre l'objectif relatif à l'implantation. Le projet permet une identification adéquate au type architectural *plex* et propose l'utilisation majoritaire de brique d'argile et d'une toiture plate permettant d'atteindre le respect de l'objectif relatif à la typologie. L'objectif concernant la façade avant est aussi atteint puisque la proposition possède des proportions, une composition ainsi que des ouvertures propres à son type, des saillies (balcons et avant-toit) tout comme des ornements typiques, mais contemporains dans leur simplicité. Aussi, la cour avant est aménagée relativement en continuité avec les autres l'entourant et se voit entièrement dégagée permettant d'atteindre l'objectif relatif aux cours avant. Considérant que les structures d'implantation et les revêtements du lieu d'intervention sont relativement diversifiés, le projet respecte plus ou moins ces critères, mais son implantation, le rythme des espaces libres et bâtis ainsi que les formes sont plutôt continue, ce qui assure le respect de l'objectif final des ensembles associés au lieu d'intervention.

Le projet respecte donc les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Et ce, à la condition suivante :

Qu'une somme équivalente à 15 % de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière soit fournie à titre de garantie monétaire irrévocable pour l'émission du permis, laquelle doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante jours suivant la

réalisation complète du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-20



Dossier # : 1236456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décision déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-17 16:50

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Lilianne PRIMEAU
conseiller(-ere) en ressources humaines

Le : 2023-04-17



Dossier # : 1239255026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023.

De déposer le dépôt des rapports mensuels au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2023-04-19 10:44

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023

JUSTIFICATION

N.A.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-19